

PERMIS A1/A2

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, ect...

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et de savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

LE DEROULEMENT DE LA FORMATION

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Dans un premier temps une évaluation de départ préalable à la conduite est effectué afin d'estimer le nombre d'heures nécessaires pour obtenir le permis de conduire.

Le programme est composé de 4 compétences :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation ;
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celles des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celle qui concerne plus spécifiquement le type de véhicule



École de conduite du Thymerais - 23 rue jean moulin – 28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAIS – E 2002800010

que apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propre à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est vos côtes pour vous guider et vous conseiller.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs, vous aideront à atteindre les compétences définies et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place eu fur et à mesure.

Les cours et corrections des tests sont effectués par des enseignants diplômés.

Vous pourrez également vous entraîner en ligne avec votre code d'accès fourni à l'inscription.

Avant de pouvoir commencer la conduite il vous faudra atteindre un niveau correct au code de la route.

Les leçons de conduite se font par tranche de 1h, 1h30 ou 2h. Et elles seront dispensées avec le même enseignant tout au long de la formation.

LES CONDITIONS DE PASSAGE A L'EPREUVE THEORIQUE MOTO (ETM)

Il faut désormais obtenir le code moto.

Une fois le niveau atteint nous vous indiquerons la marche à suivre afin de passer les examens.

Il vous faudra obtenir un minimum de 35 bonnes réponses sur 40 questions afin d'obtenir votre code moto.

Les résultats vous sont directement envoyés sur votre boîte mail dans les heures qui suivent l'examen. Il faudra nous fournir une copie du résultat.



DU PERMIS DE CONDUIRE

Une fois le niveau atteint vous serez présenté à l'épreuve pratique du permis de conduire et accompagner par votre formateur.

Voici son déroulement :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire comporte 2 phases :

La première : hors circulationLa deuxième : en circulation

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve de circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs, et de savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, ect...

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- Emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Dépasser et croiser des véhicules ;
- Quitter un emplacement de stationnement, et repartir après un arrêt ;
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule ;

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Vous serez obligatoirement accompagné par un enseignant de la conduite diplômé.



École de conduite du Thymerais - 23 rue jean moulin – 28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAIS – E 2002800010

A la fin de l'examen l'enseignant présent vous fera un compte rendu de l'examen et vous donnera son avis sur le résultat.

Les résultats de l'épreuve en circulation sont visibles sur le site de la sécurité routière après 48H. Il faudra vous munir de votre numéro de dossier NEPH (présent sur votre livret).

Notation:

Épreuve plateau :

Le candidat devra obtenir A ou B. C étant éliminatoire.

Épreuve circulation :

Le candidat obtenir un minimum de 21 points sur 27 afin d'obtenir son permis de conduire.

Pil d	Niveaux d'appréciation							
Bilan des compétences		0	1	2	3	conscience d risque		
Connaître et maîtriser son v	éhicul				430		s,	
Savoir s'équiper et s'installer				X		Suc	ion	ه ا
Savoir se positionner sur le véhicule, connaître et utiliser les commandes					X	situations	mon	
Appréhender la route						sit	×	autc
Prendre l'information				X		Analyse des	e u	Conduite autonome
Adapter son allure aux circonstances				X			tatic	
Appliquer la réglementation					X	Ana	Adaptation aux situations	٥
Partager la route avec les autr	es usa	gers					•	
Communiquer avec les autres usagers					X			
Partager la chaussée					X			
Maintenir les espaces de sécurité					X	1	1	1
Sous-totaux			0	6	15	1	1	1
Courteisle			+1					
	Tota	al géi	néral		25			

Notation	Commentaires						
Niveau 0	Une compétence n'a pas été acquise et le candidat n'est pas capable de l'appliquer (changement de direction, dépassement, maîtrise de la machine).						
Niveau 1	L'élève n' pas réussi à reproduire de manière efficace ce qu'il avait pu apprendre. La compétence est incomplète ou mal utilisée.						
Niveau 2	Lélève sait restituer ce qu'il a appris mais dans certains cas l'inspecteur remarque encore quelques hésitations ou imprécisions.						
Niveau 3	L'élève a réussi à restituer ce qu'il avait appris pendant son entraînement en moto école.						

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN FAVORABLE (1)

(1) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

Ce document est porté à la connaissance du public à sa demande.